Niveau(x) d'enseignement: 3 Numéro EDUQ : 9270268
Centre d'intérêt: 755

Evaluation des programmes d'études : français, langue seconde, 6e année du primaire / Ministère de l'éducation, Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques, Direction du développement de l'évaluation. -- [Québec] : La Direction générale, 1991.
17 p. ; 28 cm. -- (Feuillet d'information / Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques du Québec)

Titre de départ. Code: 16-7902-04

ISBN 2-550-15985-3

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province). Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques. Direction du développement de l'évaluation

Descripteur(s): Français (Langue) * Langue seconde * Evaluation de programmes * Opinion de l'enseignant * Evaluation de l'apprentissage * Primaire (Ordre d'enseignement)

Le présent feuillet d'information fournit une synthèse des principales données sur le programme de français, langue seconde, de sixième primaire, obtenues des élèves et des agents d'éducation. Cent vingt écoles primaires publiques anglophones, représentant 31 commissions scolaires, ont été consultées. Quarante-sept enseignants, 19 responsables du dossier ou conseillers pédagogiques et 996 copies d'élèves ont permis de procéder à l'évaluation du programme. Le feuillet rapporte les résultats des élèves à l'ensemble de l'épreuve, à l'épreuve de communication orale, à l'épreuve d'écoute, à l'épreuve de lecture et à l'épreuve d'écriture. Il dégage également les éléments positifs et négatifs de l'ensemble des données recueillies et propose des recommandations.

Type de document:

9270268

Ministère de l'Éducation
Direction générale de l'évaluation
et des ressources didactiques

Feuillet d'information
Évaluation des programmes d'études
Français, langue seconde, 6e année du primaire

Juin 1991 — Direction du développement de l'évaluation

AVERTISSEMENT

Lorsqu'il est question de l'évaluation d'un programme d'études, les résultats obtenus au moyen des instruments de sondage, tels des questionnaires, des entrevues ou des épreuves pour les élèves, sont traités globalement et visent uniquement à mesurer la qualité du programme d'études concerné. Par conséquent, les résultats obtenus ne doivent pas être interprétés comme représentant la performance scolaire des élèves.

INTRODUCTION

Le présent feuillet d'information fournit une synthèse des principales données sur le programme de français, langue seconde, de 6e primaire, obtenues des élèves et des agentes et agents d'éducation. Un rapport détaillé est également disponible.

OBJECTIF VISÉ

En évaluant le programme de français, langue seconde, de 6e primaire, le Ministère visait à réunir des données :

- sur la qualité du programme d'études et sa mise en oeuvre,
- sur les résultats obtenus par les enseignantes et les enseignants dans la mise en oeuvre du programme,
- sur les conditions et pratiques d'enseignement,
- sur les apprentissages réalisés par les élèves,
- sur la satisfaction des utilisatrices et des utilisateurs,

en vue de présenter les principales conclusions aux responsables du Ministère et de formuler, s'il y a lieu, des recommandations.

PERSONNES CONSULTÉES

Pour constituer l'échantillon, 120 écoles primaires publiques anglophones ont été choisies, représentant 31 commissions scolaires. Un des membres du personnel enseignant de français, langue seconde, de 6e primaire de chacune des 120 écoles choisies a reçu un questionnaire et 47 y ont répondu. Ce petit nombre d'enseignantes et d'enseignants représente cependant 22 commissions scolaires sur les 31 consultées.

Parmi les responsables du dossier du français, langue seconde, ou les conseillères et conseillers pédagogiques des 31 commissions scolaires consultées, 19 ont répondu au questionnaire conçu par le Ministère.

Enfin, les écoles qui avaient administré l'épreuve d'appoint de juin 1989 ont été invitées à faire parvenir les copies de leurs élèves au MEQ. Un peu plus de 1300 copies ont été reçues dont 996 ont été retenues. Elles provenaient de 37 écoles publiques. Cet échantillon, constitué *a posteriori*, a été établi selon trois critères :

- le nombre de sujets, fixé à 1000, soit un peu plus de 10 p. 100 des élèves de sixième année du secteur anglophone,
- la représentativité des régions du Québec,
- les groupes d'élèves qui reçoivent de 30 à 80 minutes de français par jour.

L'épreuve d'appoint comportait deux parties : une épreuve de communication orale et une épreuve intégrée de lecture, d'écoute et d'écriture. Pour l'écoute et la lecture, l'analyse a été faite à partir des copies des 996 élèves. Pour l'écriture, l'analyse a été faite à partir de 355 copies extraites de manière aléatoire de l'échantillon initial, en respectant toutefois l'importance relative des régions. Pour la communication orale, l'analyse a été faite uniquement à partir des résultats des 533 élèves des 20 écoles de l'île de Montréal, étant donné que l'épreuve y avait été administrée par une équipe de trois enseignantes qui avaient convenu au préalable d'une interprétation unique des critères d'appréciation.

Au tableau suivant, on résume les données relatives aux documents expédiés et reçus selon les personnes consultées.

Tableau 1 Données sur les instruments de sondage et les épreuves quant au nombre de documents expédiés et reçus selon les personnes consultées

PERSONNES CONSULTÉES	NOMBRE DE DOCUMENTS EXPÉDIÉS	NOMBRE DE DOCUMENTS REÇUS
• Conseillères et conseillers pédagogiques ou responsables du dossier (31 commissions scolaires anglophones)	31	19
• Personnel enseignant (120 écoles primaires publiques anglophones)	120	47
	Épreuves	
• Épreuve d'écoute et de lecture	Échantillon constitué *a posteriori*	996
• Épreuve d'écriture		355
• Épreuve de communication orale		533

ÉVALUATION DU PROGRAMME DE FRANÇAIS, LANGUE SECONDE, 6e PRIMAIRE

L'évaluation du programme de français, langue seconde, de 6e primaire s'est réalisée en deux temps.

L'évaluation effectuée à la phase I, c'est-à-dire au moment de l'élaboration du programme, s'est terminée en 1980.

L'évaluation de la phase d'implantation n'ayant pas eu lieu, cette analyse s'achève donc par l'évaluation de la phase II, soit celle de la mise en oeuvre du programme comprenant l'implantation, et la phase III, soit celle des résultats de cette mise en oeuvre.

RÉSULTATS DES ÉLÈVES

L'épreuve en vue de recueillir les données sur les apprentissages des élèves a été administrée dans les commissions scolaires et les établissements privés au cours des mois de mai et juin 1989. Cet instrument de mesure a été conçu à la Direction du développement de l'évaluation et fourni à titre d'épreuve d'appoint. Il se divise en deux parties distinctes, une épreuve de communication orale et une épreuve intégrée de lecture, d'écoute et d'écriture. Même si trois savoir-faire sont mesurés dans cette dernière épreuve, l'indépendance des activités qu'elle comporte permet de porter des jugements distincts sur la maîtrise de l'écoute, sur celle de la lecture et sur celle de l'écriture.

Trente-sept écoles publiques ont participé à cette évaluation, pour un total de 996 élèves.

Un comité de juges-experts composé d'enseignantes et d'enseignants a établi les seuils de réussite pour les épreuves de communication orale et de lecture, d'écoute et d'écriture.

Après avoir défini le profil de l'élève dont la compétence est suffisante, c'est-à-dire qui atteint les objectifs du programme sans faire appel à des mesures d'appui, et avoir déterminé les difficultés que comporte la situation d'évaluation, les juges-experts ont établi les seuils de réussite pour chacune des épreuves à l'aide de la méthode d'Angoff.

Enfin, les juges-experts ont évalué le pourcentage d'élèves qui devraient atteindre le seuil de réussite fixé pour chaque épreuve afin de déterminer si le programme est mis en oeuvre de façon satisfaisante.

1. L'ensemble de l'épreuve

Au tableau suivant, on présente les résultats des élèves pour les quatre volets du français, langue seconde, en les comparant aux seuils attendus fixés par les experts.

Tableau 2 Moyennes des élèves, seuils de réussite, taux de réussite réels et souhaités selon les quatre volets du français, langue seconde

VOLETS	MOYENNES DES ÉLÈVES	SEUILS DE RÉUSSITE	TAUX DE RÉUSSITE RÉELS	TAUX DE RÉUSSITE SOUHAITÉ
Communication orale	78,6 %	77,0 %	58,3 %	80,0 %
Écoute	85,3 %	82,5 %	74,3 %	74,0 %
Lecture	85,0 %	85,0 %	66,9 %	79,0 %
Écriture	71,0 %	80,0 %	42,2 %	75,6 %

Commentaire

L'analyse des résultats obtenus par les élèves aux quatre volets permet de conclure que les objectifs du français parlé sont atteints dans une plus forte proportion que les objectifs du français écrit. Cela correspond tout à fait à l'importance des savoir-faire dans le programme et au temps d'enseignement qu'on leur consacre.

Il faut cependant mentionner que si, par rapport aux seuils de réussite, les résultats sont plus faibles qu'on ne l'espérait, c'est sans doute parce que les exigences initiales des agentes et des agents d'éducation se sont accrues au fil des ans.

2. L'épreuve de communication orale

2.1 L'instrument de mesure

L'épreuve de communication orale comportait deux parties. La première était consacrée à une conversation dirigée et comptait cinq activités distinctes que deux élèves devaient réaliser tour à tour. La deuxième partie consistait en deux jeux de rôles. Chaque activité visait une seule intention de communication, permettait de vérifier l'atteinte de quelques objectifs à la fois et obligeait l'élève à s'exprimer de manière continue plutôt que par des énoncés isolés. Aucune réalisation langagière particulière n'était exigée. Les élèves étaient jugés sur la qualité du message transmis, sur la correction de la langue parlée et sur l'autonomie avec laquelle ils participaient au discours.

L'épreuve de communication orale durait une vingtaine de minutes et s'adressait à deux élèves à la fois. Elle compte pour 65 p. 100 de la note finale. Au cours de la conversation, les élèves, tour à tour, se présentaient, présentaient leur famille, parlaient de leurs activités et de leurs projets, posaient des questions à l'autre élève. Cette partie compte pour 45 p. 100 de la note finale.

Au cours des jeux de rôles, les élèves simulaient deux situations qui pourraient se produire dans un camp d'été et au cours desquelles ils auraient, tour à tour, à inciter l'autre à agir. Les situations étaient tirées au hasard parmi la quinzaine de situations fournies. Chaque élève devait donner au moins deux répliques par jeu de rôle. Cette partie compte pour 20 p. 100 de la note finale.

2.2 L'analyse des résultats

L'analyse a été effectuée uniquement à partir des résultats des 533 élèves des 20 écoles de l'île de Montréal, étant donné que l'épreuve y avait été administrée par une équipe de trois enseignantes qui avaient convenu au préalable d'une interprétation unique des critères d'appréciation.

Au tableau 3, on présente les résultats obtenus pour chaque activité ainsi que pour l'ensemble de l'épreuve de communication orale.

Tableau 3 Moyennes des élèves obtenues pour chaque activité ainsi que pour l'ensemble de l'épreuve de communication orale

ACTIVITÉS	MOYENNES
Conversation	79,1 %
Jeux de rôles	77,0 %
Ensemble de l'épreuve	78,6 %

Les juges-experts avaient également établi le pourcentage d'élèves qui devaient atteindre le seuil de réussite fixé à 77 p. 100. Comparons le taux de réussite réel des élèves pour un seuil de réussite fixé à 77 p. 100 au taux de réussite souhaité.

Tableau 4 Taux de réussite réels et souhaité à divers seuils pour les activités de communication orale

SEUILS	TAUX DE RÉUSSITE RÉELS	TAUX DE RÉUSSITE SOUHAITÉ
90,0 %	26,6 %	
85,0 %	37,7 %	
80,0 %	55,5 %	
77,0 %	58,2 %	
75,0 %	65,1 %	
70,0 %	74,9 %	
67,7 %	78,6 %	
65,0 %	80,5 %	80,0 %
60,0 %	87,8 %	

<u>Commentaire</u>

Même si le taux de réussite souhaité n'est pas atteint pour le seuil fixé, il y a tout lieu de penser que les élèves maîtrisent de façon assez satisfaisante les objectifs de communication orale du programme d'études. Ainsi, le taux de réussite aurait été atteint si le seuil avait été fixé à 68 p. 100 par exemple.

Mentionnons que, dans la pratique de l'enseignement, les élèves sont surtout exposés à la langue orale mais, étant donné leur grand nombre par classe, ils ont en fait peu d'occasions de vraiment travailler l'expression orale.

3. L'épreuve d'écoute

3.1 L'instrument de mesure

L'épreuve d'écoute compte pour 20 p. 100 de la note totale. Les élèves devaient répondre à 40 questions de compréhension valant un demi-point chacune. Environ la moitié des questions étaient groupées dans des grilles à triple entrée : 18 portaient sur la compréhension de sentiments, de désirs, d'opinions, 5 sur des obligations ou des interdictions. Afin d'aider l'élève à s'y retrouver, une illustration accompagnait chaque question. Les 17 autres questions portaient sur la compréhension de renseignements : 10 questions avec choix de réponses, où l'élève devait choisir parmi trois illustrations celle qui correspondait à l'information entendue et 7 questions où l'élève devait trouver parmi 12 illustrations celles qui correspondaient à la description de 7 campeurs ou campeuses. Aucun passage de l'enregistrement n'était répété.

3.2 L'analyse des résultats

L'analyse a été effectuée à partir des résultats des 996 élèves.

Au tableau 5, on présente les résultats obtenus pour chaque activité ainsi que pour l'ensemble de l'épreuve d'écoute.

Tableau 5 Moyennes des élèves obtenues pour chaque activité ainsi que pour l'ensemble de l'épreuve d'écoute

ACTIVITÉS	MOYENNES
Activité 1	83,0 %
Activité 2	89,6 %
Activité 4	79,0 %
Activité 5	92,4 %
Activité 7	87,6 %
Activité 8	77,1 %
Ensemble de l'épreuve	85,3 %

Les juges-experts avaient également établi le pourcentage d'élèves qui devaient atteindre le seuil de réussite fixé à 82,5 p. 100. Comparons le taux de réussite réel des élèves pour un seuil de réussite fixé à 82,5 p. 100 au taux de réussite souhaité.

Tableau 6 Taux de réussite réels et souhaité à divers seuils pour les activités d'écoute

SEUILS	TAUX DE RÉUSSITE RÉELS	TAUX DE RÉUSSITE SOUHAITÉ
90,0 % et plus	50,0 %	
85,0 %	66,6 %	
82,5 %	74,3 %	74,0 %
60,0 %	79,4 %	
75,0 %	85,7 %	
70,0 % et plus	89,7 %	

Commentaire

Le taux de réussite atteint permet de conclure à une maîtrise tout à fait satisfaisante des objectifs du programme d'études. Cette réussite s'explique par le fait que les enseignantes et les enseignants accordent une place importante aux activités d'écoute dans leurs pratiques d'enseignement et d'évaluation formative ainsi que par le fait que le programme accorde une large place à la compréhension de la langue parlée, depuis le tout début de l'apprentissage. De plus, en classe, durant les activités de communication orale, les élèves ont plus d'occasions d'écouter que de parler.

4. L'épreuve de lecture

4.1 L'instrument de mesure

L'épreuve de lecture compte pour 10 p. 100 de la note totale de l'épreuve. Les élèves devaient répondre à 20 questions valant un demi-point chacune. À l'activité 3, ils devaient trouver parmi 28 illustrations celles qui correspondaient aux 10 mots soulignés dans le texte d'un dépliant. À l'activité 6, ils devaient trouver parmi 12 phrases d'une carte postale celles qui correspondaient à cinq fonctions de communication données en anglais. À l'activité 9, les élèves lisaient cinq demandes et avertissements et devaient trouver parmi six pancartes celles qui illustraient chaque message.

4.2 L'analyse des résultats

Pour la lecture, l'analyse a été faite à partir des copies des 996 élèves.

Au tableau suivant, on présente les résultats obtenus aux diverses activités de lecture et pour l'ensemble de l'épreuve.

Tableau 7 Moyennes des élèves aux diverses activités de lecture et pour l'ensemble de l'épreuve

ACTIVITÉS	MOYENNES
Activité 3	81,1 %
Activité 6	83,0 %
Activité 9	93,0 %
Ensemble de l'épreuve	85,0 %

Les juges-experts avaient également établi le pourcentage d'élèves qui devaient atteindre le seuil de réussite fixé à 85 p. 100. Comparons le taux de réussite réel des élèves pour un seuil de réussite fixé à 85 p. 100 au taux de réussite souhaité.

Tableau 8 Taux de réussite réels et souhaité à divers seuils pour les activités de lecture

SEUILS	TAUX DE RÉUSSITE RÉELS	TAUX DE RÉUSSITE SOUHAITÉ
90,0 % et plus	56,4 %	
85,0 %	66,0 %	
80,0 %	74,9 %	
75,0 %	82,0 %	
70,0 %	86,3 %	79,0 %

<u>Commentaire</u>

Le taux de réussite réel ne permet pas de conclure à une maitrise satisfaisante des objectifs de lecture du programme.

Cette réussite moindre s'explique par le fait que le programme accorde une place restreinte à la compréhension de la langue écrite. D'ailleurs, les enseignantes et les enseignants disent manquer de matériel de lecture et même de temps. De plus, les agentes et les agents d'éducation affirment que ni le programme d'études ni la définition du domaine n'accordent une place suffisante à la lecture.

5. L'épreuve d'écriture

5.1 L'instrument de mesure

L'épreuve d'écriture compte pour 5 p. 100 de la note finale. L'épreuve intégrée comptait deux activités d'écriture, les activités 10 et 11. Aux fins d'évaluation du programme, seule l'activité 10 a été prise en considération parce que l'activité 11 ne se prêtait pas à une correction critérielle.

Les élèves devaient écrire une invitation à une campeuse ou à un campeur qu'elles ou ils auraient rencontré au camp de vacances dont il est fait mention dans la mise en situation. Conformément à l'objectif 5.5.16 du programme d'études, l'invitation devait comporter le nom de l'événement, le jour, l'heure et le lieu.

L'activité visait à déterminer si, dans une situation d'écriture de la vie courante, les élèves sont capables de transmettre un message approprié en respectant l'intention d'écriture et en se servant d'une langue correcte qui, dans le cas de l'objectif évalué, peut se limiter à l'emploi de formes figées.

5.2 L'analyse des résultats

Pour l'écriture, l'analyse a été faite à partir de 355 copies extraites de manière aléatoire de l'échantillon initial en respectant toutefois l'importance relative des régions. Toutes les copies ont été corrigées par trois personnes formées à l'utilisation d'une grille de correction fournie par le MEQ.

Pour apprécier le message, on tenait compte de l'intention de communication, du choix de l'information et du choix des mots. Pour apprécier la langue, on examinait la syntaxe, l'orthographe grammaticale et l'orthographe d'usage.

La lecture du tableau qui suit permet de prendre connaissance des résultats obtenus aux deux activités d'écriture et pour l'ensemble de l'épreuve.

Tableau 9 Moyennes des élèves aux deux activités d'écriture et pour l'ensemble de l'épreuve

ACTIVITÉS	MOYENNES
Message	83,2 %
Langue	52,8 %
Ensemble de l'épreuve	71,0 %

Les juges-experts avaient également établi le pourcentage d'élèves qui devaient atteindre le seuil de réussite fixé à 80 p. 100. Comparons le taux de réussite réel des élèves pour un seuil de réussite fixé à 80 p. 100 au taux de réussite souhaité.

Tableau 10 Taux de réussite réels et souhaité à divers seuils pour l'écriture

SEUILS	TAUX DE RÉUSSITE RÉELS	TAUX DE RÉUSSITE SOUHAITÉ
90,0 % et plus	16,0 %	
85,0 % et plus	26,5 %	
80,0 % et plus	42,2 %	
75,0 % et plus	57,5 %	
70,0 % et plus	67,0 %	
65,0 % et plus	74,0 %	75,0 %
60,0 % et plus	78,9 %	

Commentaire

Le taux de réussite réel inférieur à 50 p. 100 ne permet pas de conclure à une mise en oeuvre satisfaisante du programme.

Comme les objectifs d'expression écrite ne représentent que 3,5 p. 100 des objectifs du programme d'études du second cycle du primaire, on ne peut leur allouer que très peu de temps. Pourtant, les agentes et les agents d'éducation voudraient qu'on accorde plus d'importance à la langue écrite.

ÉLÉMENTS POSITIFS ET NÉGATIFS DÉGAGÉS DE L'ENSEMBLE DES DONNÉES RECUEILLIES

Ces données proviennent des questionnaires adressés aux agentes et aux agents d'éducation ainsi que des résultats des élèves.

Éléments positifs

Formation des agentes et des agents d'éducation	Soixante-cinq pour cent des responsables du dossier et une proportion similaire d'enseignantes et d'enseignants possèdent une formation universitaire liée à l'enseignement du français, langue seconde, autre que celle conduisant à l'obtention du permis ou du brevet d'enseignement.
Expérience des agentes et des agents d'éducation	Un peu plus de 50 p. 100 des enseignantes et des enseignants ont une expérience de l'enseignement du français, langue seconde, supérieure à 11 ans. De plus, la proportion des responsables du dossier qui bénéficient d'une expérience supérieure à 11 ans dans l'exercice de leurs fonctions est de 30 p. 100. On peut donc compter sur du personnel expérimenté.
Statut des enseignantes et des enseignants	Les enseignantes et les enseignants occupent un poste à temps plein dans 90 p. 100 des cas.

Préparation des agentes et des agents d'éducation à la mise en oeuvre du programme

La formation reçue lors de l'implantation du programme est jugée satisfaisante par 65 p. 100 du personnel enseignant. De plus, en moyenne 79 p. 100 des responsables s'estiment satisfaits de la formation reçue par rapport aux objectifs du programme, au processus d'apprentissage et à la démarche pédagogique, au volet communication orale et au volet écoute.

Orientation du programme

Près de 95 p. 100 des enseignantes et des enseignants considèrent que le contenu du programme d'études de français, langue seconde, correspond à son orientation. De plus, cette orientation s'applique à l'enseignement selon 90 p. 100 des enseignantes et des enseignants.

Par ailleurs, toujours chez le personnel enseignant, on note une reconnaissance marquée quant à l'applicabilité des objectifs du programme, de ses principes directeurs et de ses principes méthodologiques. Les résultats à l'épreuve de synthèse de juin 1989 obtenus par les élèves en témoignent.

Contenu du programme

Les responsables du dossier et le personnel enseignant sont d'accord avec le fait de donner la priorité à la communication orale et à l'écoute comme le recommande le programme. Cependant, ils souhaitent que le programme accorde plus d'importance à la lecture et à l'écriture.

Les éléments d'apprentissage sont jugés pertinents pour l'atteinte des objectifs terminaux par environ 70 p. 100 des agentes et des agents d'éducation consultés.

Compétence des élèves

Le personnel enseignant considère que les élèves de 6e année réussissent assez bien les objectifs du programme en français, langue seconde, pour le temps prévu au régime pédagogique qui est d'un minimum de 120 minutes par semaine. Cette réussite s'avère d'ailleurs plus marquée à l'expression orale qu'à la langue écrite. Cette opinion est d'ailleurs confirmée par les résultats des élèves. Ils obtiennent une moyenne de 78,6 p. 100 à la communication orale, une moyenne de 85,3 p. 100 à l'écoute, une moyenne de 85 p. 100 à la lecture et une moyenne de 71 p. 100 à l'écriture. Toutefois, il faut signaler que le programme présente peu d'exigences à l'écrit. Compte tenu de ce fait, on aurait pu s'attendre à des résultats beaucoup plus élevés.

Guide pédagogique

Le guide pédagogique est jugé pertinent par la majorité des agentes et des agents d'éducation.

Documents d'orientation

Les responsables du dossier apprécient plus le document qui porte sur la pédagogie de l'écoute que celui qui traite de la pédagogie de la langue écrite.

Pratique pédagogique

La priorité que le programme accorde à la communication orale est respectée dans l'enseignement. L'activité d'apprentissage privilégiée pour ce volet sont les jeux de rôles. Mais il est à noter que l'enseignement formel de la langue est assez fréquent (pratiqué par 43 p. 100 du personnel enseignant), ce qui ne correspond pas aux orientations du programme.

Forces du programme

Selon les responsables du dossier, les deux grandes forces du programme résident dans le fait que l'on mette l'accent, d'une part, sur le développement des habiletés à communiquer et, d'autre part, sur la participation de l'élève à ses apprentissages.

Éléments négatifs

Tâche

Compte tenu des nombreux dossiers, la majorité des responsables, soit 70 p. 100, consacrent moins de la moitié de leur tâche au français, langue seconde. D'ailleurs, un peu plus de la moitié disent apporter une aide au personnel enseignant dans sa planification annuelle ou par étape de l'enseignement du français, langue seconde. De plus, le nombre élevé d'élèves par groupe est relevé par le personnel enseignant comme la principale difficulté rencontrée dans la mise en oeuvre du volet communication orale. On constate également que 45 p. 100 du personnel enseignant donne le cours de français, langue seconde, à sept groupes ou plus.

Préparation des responsables du dossier à la mise en oeuvre du programme

En moyenne, 74 p. 100 des responsables se disent insatisfaits de la formation reçue relativement à l'intégration des volets, à la planification de l'enseignement et à l'évaluation des apprentissages. D'ailleurs, c'est dans une proportion de 82 p. 100 qu'ils souhaitent recevoir un perfectionnement en ce qui concerne ce dernier aspect du programme.

Contenu du programme

Le programme n'accorde pas suffisamment d'importance à la lecture et à l'écriture selon une forte proportion (environ 65 p. 100) des responsables du dossier. Cette constatation confirme d'ailleurs un élément soulevé à l'occasion de l'établissement de la problématique du français, langue seconde, de 6e primaire. De plus, les résultats des élèves à l'épreuve d'écriture (une moyenne de 71 p. 100) sont plus faibles que ceux observés pour les autres volets (une moyenne de 78,6 p. 100 pour la communication orale, une moyenne de 85,3 p. 100 pour l'écoute et une moyenne de 85 p. 100 pour la lecture).

Contenu du programme (suite)

Par ailleurs, 80 p. 100 des enseignantes et des enseignants ainsi que 90 p. 100 des responsables souhaitent que l'on établisse une distinction entre les objectifs obligatoires et les objectifs facultatifs ou d'enrichissement. De plus, en moyenne 63 p. 100 des agentes et des agents d'éducation souhaitent que soient fixés des objectifs terminaux pour chaque classe (5ᵉ, 6ᵉ année, etc.).

Causes d'échecs chez les élèves

Le personnel enseignant attribue les échecs au manque de formation préalable en français, langue seconde, au fait que certains élèves soient considérés en difficulté d'apprentissage ainsi qu'au manque de motivation de certains élèves.

Matériel didactique

Le matériel de base autorisé par le Ministère n'est pas suffisant puisque près de 75 p. 100 des enseignantes et des enseignants utilisent du matériel didactique complémentaire et qu'ils en fabriquent eux-mêmes dans 90 p. 100 des cas.

Planification de l'enseignement

Le personnel enseignant, dans une proportion de 80 p. 100, ne parvient pas à planifier des activités pour les élèves en difficulté. Cette constatation confirme d'ailleurs un point énoncé à l'occasion de l'établissement de la problématique du français, langue seconde.

Il est étonnant que les documents **Propositions pour une pédagogie de l'écoute** et **Propositions pour une pédagogie de l'écrit** soient peu utilisés, car ils présentent une démarche pédagogique et une variété d'activités dont plusieurs constituent un enrichissement.

Difficultés rencontrées dans la pratique pédagogique	Le personnel enseignant considère que le manque de matériel, par sa non-disponibilité ou son inaccessibilité, pose des problèmes pour la mise en oeuvre des volets écoute et lecture. Par ailleurs, le nombre élevé d'élèves par groupe représente la plus grande difficulté en communication orale. De plus, le manque de temps d'enseignement constitue également une difficulté lors de la mise en oeuvre des quatre volets (communication orale, écoute, lecture et écriture).
Évaluation formative des apprentissages	On constate que le personnel enseignant utilise divers outils pour l'évaluation formative des apprentissages. Cependant, ils sont majoritairement de type traditionnel. Par ailleurs, 77 p. 100 souhaitent recevoir du perfectionnement en évaluation de la communication orale et 65 p. 100 en souhaitent en évaluation de la communication écrite. Bien qu'ils s'y disent suffisamment préparés, en moyenne seulement quatre responsables sur dix sont en mesure d'aider le personnel enseignant quant à l'évaluation de chacun des quatre volets. On peut supposer que la complexité de la tâche est un élément qui vient justifier cet écart.
Évaluation sommative des apprentissages	L'enseignement formel de la langue a été placé au second rang (après le message), d'autant plus que le contenu linguistique porte sur des énoncés très «pointus», par exemple <u>chez moi</u>, ce qui, dans un contexte d'enseignement communicatif, engendre des difficultés d'évaluation compte tenu de l'aspect contradictoire soulevé.
Faiblesses du programme	La principale faiblesse relevée par les responsables du dossier a trait à l'apprentissage de la grammaire. Cet élément rejoint un point soulevé à l'occasion de l'établissement de la problématique du français, langue seconde.

RECOMMANDATIONS

On doit tenir compte du fait que le temps d'enseignement prévu au régime pédagogique, soit 120 minutes par semaine, est dépassé par toutes les écoles de l'échantillon (37). En effet, on constate qu'en moyenne, le temps d'enseignement est de 270 minutes par semaine. On doit aussi tenir compte du fait des différents modèles d'organisation scolaire. À titre d'exemple, des écoles offrent 30 minutes de français par jour, et d'autres, 40 minutes, 60 minutes, et 80 minutes par jour.

On doit également prendre en considération que l'épreuve a été préparée pour un effectif ordinaire et correspond à la Définition du domaine, donc au programme officiel du Ministère, lequel prévoit pour un temps d'enseignement de 120 minutes par semaine.

À la lumière des données recueillies, les recommandations suivantes peuvent être énoncées :

- Réévaluer le temps d'enseignement prévu au régime pédagogique, qui est actuellement de deux heures par semaine, afin de régulariser un état de fait constaté dans les écoles anglophones de notre échantillon, soit une augmentation de ce temps qui, en moyenne, est de quatre heures trente minutes ou 270 minutes. Cet examen doit tenir compte des données recueillies à ce sujet dans le cadre du plan d'action en français, langue seconde, qui révèle que 93 p. 100 des élèves du primaire reçoivent plus que le temps recommandé en français, langue seconde (référence : Mesures de soutien pédagogique, 1990-1992, p. 2).

- Reconsidérer tout le contenu du programme, c'est-à-dire :

  - Revoir les objectifs des volets lecture et écriture afin de les enrichir et d'ajouter des notions de grammaire tel que souhaité par les responsables; leur accorder une plus grande importance dans le programme d'études. Le personnel enseignant devra donc augmenter le temps d'enseignement de ces deux volets.

  - Considérer la demande faite des agentes et des agents d'éducation quant à la distinction à établir entre les objectifs obligatoires et les objectifs facultatifs ou d'enrichissement du programme, compte tenu des besoins différents des élèves anglophones (élèves présentant des difficultés d'apprentissage intégrés aux groupes ordinaires, élèves ordinaires et élèves en classe d'immersion).

  - Examiner la possibilité d'établir des objectifs pour chaque classe (5e, 6e année) et non par cycle, afin d'éviter des répétitions qui entraînent un manque d'intérêt de la part des élèves.

- Proposer des stratégies pédagogiques de nature à favoriser les activités de communication orale en tenant compte du nombre élevé d'élèves par groupe.

- Prévoir du matériel didactique de base autorisé par le Ministère et répondant aux exigences du programme revu.

- Promouvoir l'utilisation des documents <u>Propositions pour une pédagogie de l'écoute</u> (fascicules 1 et 2) et <u>Propositions pour une pédagogie de l'écrit</u>.

- Accorder de l'aide aux milieux scolaires quant aux moyens d'évaluation formative à utiliser afin de favoriser l'emploi d'outils conformes aux orientations du programme.

- Concevoir des instruments d'évaluation sommative conformément aux exigences du programme revu, notamment en lecture et en écriture.

Favoriser les activités de perfectionnement demandées par les agentes et les agents d'éducation quant à l'intégration des quatre volets dans l'enseignement, quant à la planification de l'enseignement, notamment pour les élèves présentant des difficultés d'apprentissage, et enfin quant à l'évaluation des apprentissages.

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1991

ISBN : 2-550-15965-3

Dépôt légal : quatrième trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

[illegible]